

REPUBLIQUE FRANCAISE



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 – 142 DU 03 JUIN 2021

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE 2021EAI02 – PRESTATION DE COORDONNATEUR EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE (CSPS) DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE LA ROCADE OUEST D'AGEN (PONT ET BARREAU DE CAMELAT)

Exposé des motifs

L'Agglomération d'Agen a lancé une consultation relative à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) dans le cadre de la réalisation de la rocade ouest d'Agen (Pont et Barreau de Camélat).

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché à tranches, dont les prestations sont réparties comme suit :

Tranches	Désignation
TF	Prestation de CSPS en phase PRO/AMT
TO01	Prestation de CSPS en phase REA

Les prestations sont rémunérées par un prix global et forfaitaire conformément aux stipulations de l'Acte d'Engagement.

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

Il n'est pas prévu de prestation supplémentaire éventuelle.

En cas de recouvrement des tranches dans le temps, la durée globale minimum prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 47 mois. La durée prévisionnelle de chaque tranche est fixée comme suit :

Tranches	Durée
TF	9,5 mois
TO01	40 mois (yc délai de GPA)

A la date limite de réception des offres fixées 10/05/2021 à 12h00, 12 plis ont été réceptionnés.

Le 03/06/2021, la Commission Marchés à Procédure Adaptée, après analyse des plis, a proposé de retenir l'offre de l'entreprise QUALICONSULT SECURITE sise 1, rue de la Paderne, 31170 Tournefeuille - N° Siret : 403 200 256 00564, pour un montant global de 39 150,00 € HT (soit : 46 980,00 € TTC) décomposé comme suit :

Tranches	Montant € HT
TF	8190,00 € HT
TO01	30 960,00 € HT

Cadre juridique de la décision

VU les articles L. 2123-1, R. 2123-1 1° et R. 2113-4 à R.2113-6 du Code de la commande publique.

VU la délibération du conseil d'Agglomération en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, sans limite de montant y compris pour les marchés formalisés au-delà des seuils européens.

VU l'arrêté n°2020-AG-26 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

VU l'avis favorable de la commission MAPA en date du 03/06/2021,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ D'ATTRIBUER ET DE SIGNER LE MARCHE 2021EAI02 « PRESTATION DE COORDONNATEUR EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE LA ROCADÉ OUEST D'AGEN » AVEC L'ENTREPRISE QUALICONSULT SECURITE, SISE 1, RUE DE LA PADERNE - 31170 TOURNEFEUILLE - N° SIRET : 403 200 256 00564 - POUR UN MONTANT GLOBAL DE 39 150 € HT SOIT 46 980,00 € TTC DECOMPOSE COMME SUIV :

Tranches	Désignation	Montant en € HT
TF	Prestation de CSPA en phase PRO/AMT	8190,00 € HT
TO01	Prestation de CSPA en phase REA	30 960,00 € HT

2°/ DE DIRE QUE LES CREDITS CORRESPONDANTS SONT PREVUS AUX BUDGETS 2021 ET SUIVANTS :

Budget 01
Chapitre 20

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 09/06/2021

Télétransmission le 09/06/2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Pour le Président

Clémence BRANDOLIN ROBERT